

# S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré

## Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 30 juin 2014

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers semestriels complets du Fonds. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaire des états financiers semestriels avec le présent rapport, vous pouvez en obtenir un gratuitement en composant le 1 800 268-9269, en visitant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com) ou celui de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 1832 Asset Management L.P., 1 Adelaide St. E., 28th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré.

### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer*

*sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques, les incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

### Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

#### Résultats

Pour le semestre clos le 30 juin 2014 (la « période »), le rendement total des parts de série I du Fonds s'est établi à 2,68 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 4,82 %. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Pour la même période, l'indice de référence mixte du Fonds, composé à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE TMX Canada et à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE TMX Canada, a affiché un rendement de 3,28 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les catégories d'actifs dans lesquelles le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

Au premier trimestre de 2014, l'hiver rigoureux a eu une incidence plus importante que prévu sur l'économie nord-américaine. Les

perturbations dans les dépenses de consommation, la construction, l'activité industrielle, les transports et les stocks ont entraîné un taux annuel élevé, corrigé des variations saisonnières, de contraction de l'économie américaine.

Toutefois, malgré les effets du temps rigoureux, l'emploi aux États-Unis progressait au deuxième trimestre, ce qui a fait baisser le taux de chômage à son plus bas niveau depuis septembre 2008. Cette forte croissance de l'emploi était accompagnée d'une évolution favorable du commerce mondial, en particulier la hausse des importations américaines. Une pression à la hausse a également été exercée sur les prix, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, ayant augmenté de 2,0 % d'une année sur l'autre, une augmentation plus importante des salaires et une hausse des taux de location de l'immobilier résidentiel étant aussi prévues pour le deuxième semestre de 2014.

Les marchés obligataires nord-américains ont été performants au premier semestre de 2014. La courbe des taux canadiens s'est aplatie à la fin de la période, les taux à moyen et à long terme ayant diminué et les anticipations de croissance ayant été revues à la baisse. Les portefeuilles à durée longue ont enregistré de meilleurs rendements que les portefeuilles à durée courte. Dans le cas de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, la recherche de rendement a résulté en une performance supérieure des obligations provinciales et de sociétés par rapport aux obligations du gouvernement du Canada.

Pour la période, le Fonds a été moins performant que l'indice de référence mixte. Sa pondération en titres à courte durée émis par des organismes gouvernementaux a nui à sa performance. Son exposition aux obligations émises par des organismes fédéraux non gouvernementaux a également nui à son rendement.

La durée relativement longue du Fonds durant la majeure partie de la période a contribué à la performance, les taux à long terme ayant chuté au cours de la période. La durée à moyen terme des obligations provinciales du Fonds a également contribué à la performance. Le portefeuille avait une surpondération en obligations provinciales (comparativement aux titres garantis par le gouvernement fédéral). La pondération sectorielle du Fonds a contribué au rendement de la période, les écarts ayant continué à se resserrer.

En juin, nous avons écourté la durée du Fonds pour qu'elle devienne inférieure à celle de l'indice de référence général en prévision de la hausse des taux au deuxième semestre de 2014. À la fin de la période, le Fonds était surpondéré en obligations provinciales.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions au taux établi de temps à autre par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 18,1 %, passant de 122,9 M\$ au 31 décembre 2013 à 100,7 M\$ au 30 juin 2014. Cette

baisse s'explique par des rachats nets de 25,3 M\$ et par un résultat des placements de 3,1 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison des activités du portefeuille. Les charges du Fonds ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des variations de l'actif net moyen et des activités du portefeuille. Ses revenus ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, des changements étant intervenus dans ses placements.

### Événements récents

#### *Frais d'administration à taux fixe*

À compter du 22 août 2014, le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds, sauf les autres frais du Fonds (définis ci-après) et les taxes (les « charges d'exploitation »), en contrepartie du paiement, par le Fonds, de frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») pour chaque série du Fonds, qui sont assujettis à un paiement de rajustement transitoire jusqu'au 31 décembre 2016. Voir le prospectus simplifié pour obtenir des détails à cet effet. Les charges d'exploitation payables par le gestionnaire comprennent, entre autres, les frais juridiques et les autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, les honoraires d'audit, les taxes, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts et les autres frais d'administration.

Outre les frais d'administration, le Fonds paie également d'autres frais, qui comprennent les frais et les charges liés au CEI des Fonds, les frais liés à la transition aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), les honoraires d'audit liés au respect des IFRS, les frais liés à la conformité aux exigences gouvernementales et réglementaires imposées depuis le 14 mai 2014, et les nouveaux types de frais ou coûts qui n'ont pas été engagés avant le 14 mai 2014, y compris les frais liés aux services externes qui n'étaient généralement pas facturés dans le secteur canadien des organismes de placement collectif en date du 14 mai 2014, les frais découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après le 14 mai 2014 basés sur l'actif ou sur d'autres critères des Fonds, les coûts de transactions, y compris tous les frais liés aux instruments dérivés, les coûts d'emprunt (collectivement, les « autres frais du Fonds ») et les taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS ou la TVH, le cas échéant).

Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds, et sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds.

Avant le 22 août 2014, le Fonds était responsable de ses charges d'exploitation, qui comprennent une partie du ratio des frais de gestion des séries du Fonds.

### Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia ») et une partie liée

au Fonds. De plus, la Banque Scotia détient la totalité de Scotia Capitaux inc. (« SCI »), qui est une partie liée au Fonds.

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations avec des parties liées :

#### **Charges d'exploitation**

Le Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités. Chaque série d'un Fonds se voit affecter ses propres charges et sa quote-part des charges du Fonds qui sont communes à toutes les séries. Les charges d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des droits de garde, des taxes, des frais de communication de l'information aux porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Parmi les autres frais d'administration, notons les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Le Fonds a payé des frais d'administration de 5 033 \$ (5 374 \$ au 30 juin 2013).

Le gestionnaire n'a pris en charge aucune portion du total des charges de la période (14 \$ au 30 juin 2013). Le gestionnaire peut cesser ces prises en charge à tout moment et sans préavis.

#### **Autres frais**

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de change et les transactions sur instruments dérivés. Nous, ou nos sociétés affiliées, pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs échangent des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et des clauses de découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

#### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner les cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et, le cas échéant, de formuler des recommandations ou de donner son approbation. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

La composition du CEI a été modifiée le 1<sup>er</sup> novembre 2013 avec l'ajout de trois membres. Le CEI est composé de six membres, tous indépendants du gestionnaire. À chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités. Ce rapport peut être obtenu sur le site Web du gestionnaire à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com).

Le Fonds rémunère le CEI et paie ses frais raisonnables sur son actif ou sur l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agirait à titre de comité d'examen indépendant. La

rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions de courtage et de marges à des courtiers liés pour l'exécution de transactions sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds (les « commissions de courtage »);
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (les « opérations entre fonds »);
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels un placeur lié a agi à titre de placeur lors du placement de ces titres et durant les 60 jours suivant la fin de ce placement (le « placement de titres »);
- exécution d'opérations de change avec Scotia Capitaux pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur lié, y compris la Banque Scotia et CI Financial Corp.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencé par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

#### **Principales données financières**

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ». Les parts de série I ne sont offertes qu'à des investisseurs institutionnels admissibles et à d'autres investisseurs qualifiés.

**Actif net par part du Fonds<sup>1</sup>****Parts de série I**

	30 juin 2014	31 décembre				
		2013	2012*	2011	2010	2009
Actif net à l'ouverture de la période	\$ 10,05	10,07	10,00	-	-	-
<b>Augmentation (diminution) liée aux activités :</b>						
Total des revenus	\$ (0,02)	0,00	0,00	-	-	-
Total des charges	\$ 0,00	(0,06)	0,00	-	-	-
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,28	0,07	0,00	-	-	-
Gains (pertes) latents pour la période	\$ 0,02	(0,03)	0,02	-	-	-
<b>Augmentation (diminution) totale liée aux activités<sup>2</sup></b>	\$ 0,28	(0,02)	0,02	-	-	-
<b>Distributions :</b>						
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	-	-	-	-	-
Dividendes	\$ -	-	-	-	-	-
Gains en capital	\$ -	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-	-
<b>Total des distributions<sup>3</sup></b>	\$ -	-	-	-	-	-
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4</sup></b>	\$ 10,32	10,05	10,07	-	-	-

\* La série I a été lancée le 18 mai.

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers semestriels non audités et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Cet écart est dû aux exigences du Manuel de CPA Canada (« PCGR »), et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique Ratios et données supplémentaires. Les données de 2012 et antérieures ont été établies conformément à la Partie V du Manuel de CPA Canada (normes comptables pré-basculement), et celles postérieures à 2012 ont été établies conformément à la Partie I du Manuel de CPA Canada (Normes internationales d'information financière).

<sup>2</sup> L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

<sup>3</sup> Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

<sup>4</sup> L'actif net par part à la clôture de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la clôture de la période.

**Ratios et données supplémentaires****Parts de série I**

	30 juin 2014	31 décembre				
		2013	2012	2011	2010	2009
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	\$ 100 738	122 927	121 829	-	-	-
Nombre de parts en circulation (en milliers) <sup>1</sup>	9 758	12 226	12 095	-	-	-
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	% 0,04	0,03	0,02	-	-	-
Ratio des frais de gestion, hors charges abandonnées ou prises en charge <sup>2</sup>	% 0,04	0,03	0,02	-	-	-
Ratio des frais d'opérations <sup>3</sup>	% -	-	-	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	% 515,09	2 043,34	320,81	-	-	-
Valeur liquidative par part	\$ 10,32	10,05	10,07	-	-	-

<sup>1</sup> Données à la date de clôture de la période indiquée.

<sup>2</sup> Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions de courtage et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

<sup>4</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

**Rendement passé**

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts additionnelles du Fonds. Si les titres du Fonds ne sont pas détenus dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de titres.

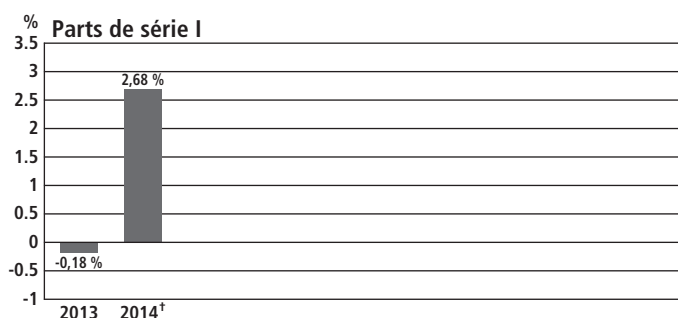
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

**Rendements annuels**

Le graphique ci-après présente le rendement du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre ou le 30 juin, le cas échéant, d'un placement effectué le 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



<sup>†</sup> du 1<sup>er</sup> janv. au 30 juin

## Aperçu du portefeuille

Le Fonds obtient une exposition au rendement du fonds de référence au moyen de contrats à terme de gré à gré. Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et d'une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. On peut obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant sans frais au 1 800 268-9269 ou en consultant le site Web [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com).

## Répartition sectorielle<sup>1</sup>

	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Obligations provinciales	50,2
Obligations fédérales	46,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Autres actifs et passifs	0,3

<sup>1</sup> Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

## Principales positions du fonds de référence

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,75 %, éch. le 15 déc. 2015	35,3
Province d'Ontario, 4,40 %, éch. le 2 juin 2019	11,9
Province d'Ontario, 3,15 %, éch. le 2 juin 2022	9,3
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,65 %, éch. le 15 mars 2022	6,8
Province d'Alberta, 2,00 %, éch. le 1 <sup>er</sup> juin 2019	6,7
Financement-Québec, 2,40 %, éch. le 1 <sup>er</sup> déc. 2018	6,5
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,75 %, éch. le 15 juin 2016	4,8
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, éch. le 2 juin 2023	4,5
Financement-Québec, 2,45 %, éch. le 1 <sup>er</sup> déc. 2019	3,4
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,10 %, éch. le 1 <sup>er</sup> juin 2021	3,3
Province du Nouveau-Brunswick, 3,35 %, éch. le 3 déc. 2021	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Province de la Colombie-Britannique, 3,70 %, éch. le 18 déc. 2020	1,8

<sup>1</sup> Fondé sur la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix.

<sup>MD</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

